

► Cabinet du docteur Veronique BOCQUET

📍 5 Zac de la Gueiranne 83340 Le Cannet-des-Maures

☎ Tel. : +33 4 94 73 47 97

🌐 www.dr-bocquet-veronique.fr

Endodontie

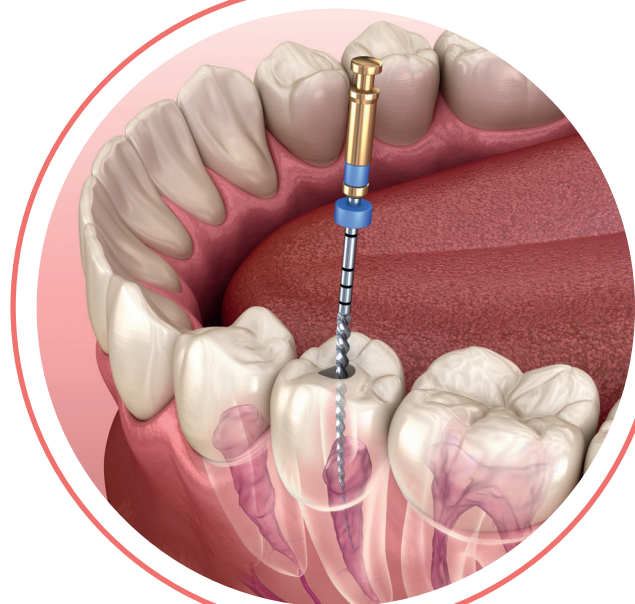
L'endodontie s'attache à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies de la pulpe dentaire.

À l'intérieur de la dent se trouve la pulpe, constituée de vaisseaux sanguins et de nerfs. La pulpe s'étend de la couronne de la dent jusqu'à l'extrémité des racines, là où elle est en communication avec les tissus de la mâchoire.

QUAND DOIT-ON AVOIR RECOURS AU TRAITEMENT ENDODONTIQUE ?

► Les maladies de l'endodonte se manifestent par une inflammation au niveau des canaux dentaires qui contiennent la pulpe. Cette inflammation peut être légère, aiguë et irradiante (« rage de dents ») ou chronique.

Ce traitement est réalisé quand une dent ne peut plus être gardée vivante, parce qu'elle est nécrosée ou risque de le devenir.



LE TRAITEMENT ENDODONTIQUE

► En premier lieu, une radiographie est effectuée permettant de visualiser la longueur et la forme des canaux à traiter. Le traitement s'effectue ensuite sous anesthésie locale, en différentes étapes :

- > Élimination des tissus infectés, ou susceptibles de l'être.
- > Nettoyage des canaux et irrigation avec une solution désinfectante.

> Séchage du système canalaire.

> Obturation canalaire.

À l'issue du traitement la dent est reconstituée : avec une obturation si elle n'est pas trop délabrée ou avec une reconstitution prothétique. L'étanchéité obtenue permettra d'éviter que la dent ne soit recolonisée par des bactéries.

À SAVOIR

L'endodontie est souvent un recours afin d'éviter une extraction dentaire.

Les soins endodontiques peuvent être précédés ou accompagnés de traitements par antibiotiques.

Les traitements endodontiques s'effectuent dans tous les cabinets dentaires. Toutefois, des circonstances particulières ou des cas complexes peuvent inciter votre praticien à déléguer ce soin à un spécialiste.